

Quand France 3 boycotte Valeurs actuelles

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 30 avril 2021

Source [Boulevard Voltaire] « *Quand j'ai appris, lundi, que la voix off de ce programme serait faite par une journaliste de [Valeurs actuelles](#), les bras m'en sont tombés. Pour un programme diffusé sur une chaîne publique, c'est quand même très compliqué* », déclarait Jean-Jacques Basier, directeur régional de [France 3 Centre-Val de Loire](#), dans *La République du Centre*.

Le programme en question est un magazine de 52 minutes sur les fêtes johanniques qui devait être diffusé le 8 mai sur *France 3 Centre-Val de Loire* afin de permettre aux Orléanais, [très attachés à ces événements](#), de pouvoir les suivre malgré la pandémie. Et la *persona non grata*, c'est [Charlotte d'Ornellas](#) qui, rappelons-le, avait elle-même, en tant qu'Orléanaise, incarné Jeanne d'Arc en 2002 pour ces festivités. Pas franchement de quoi en perdre les bras, sauf à être un bon petit soldat de la *doxa*.

Le programme était entièrement financé par la ville, à hauteur de 25.000 euros, et c'est une [société](#) de production privée qui le mettait en images. Soit du clés en main pour l'antenne locale de [France Télévisions](#) qui avait accepté la proposition de la ville, avant de rétropédaler. Contactée par nos soins, la mairie n'a pas souhaité communiquer officiellement pour le moment.

Autre argument évoqué par le très courageux Jean-Jacques Basier, le temps d'antenne accordé, dans ce programme, à Serge Grouard, le maire d'Orléans : « *À deux jours de l'ouverture de la [campagne](#) des départementales et des régionales, ça me semblait maladroit.* » En tout cas, rien ne l'interdit, puisque l'article L49 du Code électoral rappelle que la campagne doit s'arrêter « *à partir de la veille du scrutin à zéro heure* », sachant que Serge Grouard n'est candidat ni aux départementales ni aux régionales mais qu'il préside le comité départemental des Républicains. Et si la plume engagée de Charlotte d'Ornellas la mène sur le champ de la politique et la bataille des idées, elle n'est pas en campagne électorale.

C'est donc bien un choix éditorial qui est posé par le directeur local, rappelant que « *si ce magazine ne nous convenait pas, nous ne le diffuserions pas* ». Un choix étonnant, compte tenu du pluralisme des médias revendiqué par *France Télévisions* et imposé par la loi du 14 novembre 2016. Parmi ses engagements, la chaîne publique annonce œuvrer « *pour l'ouverture à l'autre et à ses différences* », elle promet de « [favoriser l'égalité et la représentation de la diversité](#) » et tient à faire respecter « *la lutte contre toutes les discriminations* ». Ainsi, donc, dans cette programmation à deux vitesses, « [Rire contre le racisme](#) » a droit à son temps d'antenne, mais pas une journaliste jugée trop à droite sur l'échiquier politique. Curieuse conception du pluralisme, de l'inclusion et de la diversité, eu égard à la façon dont notre consœur est ici clairement discriminée.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)